

# COMITÉ DIRECTEUR du CDV 22

## Compte rendu de la réunion du 13 MARS 2019

**Présents :** Pierre LE BOUCHER, président ; Pierre GUEUTIER, vice-président ; Danièle LE SECH, trésorière, Bénédicte BOIRON-LAYUS, secrétaire ; Pierre-Yves BERNARD, Yann COLIN, Alain DECLOCHEZ, Arnaud FAUTRAT, Ronan LE GOFF, Legrand Lionel, Annick MARTIN, Hervé NIVET, Yves SATIN, Michel PINSON , administrateurs ; Yvon FURET, directeur.

**Excusés :** Didier AVELINE; Coulon Eric ; Laurence Christophe ; Cosson Jean-Pierre ; Henry Maël.

**Absents :** Diacono Edwige

### Ordre du jour :

- Installation des nouveaux administrateurs dans les commissions
- Nomination des responsables de commission à pourvoir
- Validation des critères d'attribution des bateaux Ailes Marines
- Point d'actualité concernant les partenariats (Ailes Marines, Crédit Agricole, CCI,...)
- Projets CESE portés par le CDV 22
- Point sur les projets clubs J80
- Questions diverses

### 1. Installation des nouveaux administrateurs dans les commissions :

- Jean-Pierre COSSON : Com. Habitable et Com sportive
- Lionel LEGRAND : Com. Habitable
- Maël Henry : ?

### 2. Nomination des responsables de commission à pourvoir

- Pas de nouvelle nomination lors du CA mais sollicitation à venir des administrateurs pour pourvoir les responsables de la commission développement/formation et de la commission habitable.

### 3. Validation des critères d'attribution des bateaux Ailes Marines

#### Critères concernant l'attribution des bateaux D1 performance ailes marines (optimist et laser) pour la saison 2019/2020

**Présents :** Pierre Le Boucher (CDV), Ronan Le Goff (PNSG), Yvon Furet (CDV 22), Julien Rolland (BNIG)

#### Critères proposés concernant l'attribution des bateaux D1 performance ailes marines (optimist et laser) pour la saison 2019/2020

##### Optimist (10 bateaux):

Les effectifs D2 benjamins 2018/2019 font apparaitre 11 coureurs de 2008 qui seront en minimales la saison prochaine. Parmi ces 11 coureurs, 9 ont actuellement le potentiel pour passer en performance (Ces 9 coureurs figurent dans les 12 premiers du classement benjamin de l'automne 2018).

**Proposition :** Attribution de 5 optimists ailes marines pour les 5 premiers benjamins (fille ou garçon) du Championnat départemental de printemps 2019 accédant à la catégorie minime performance sur la saison 2019/2020 (Décision définitive de la commission en fonction du projet et de la motivation de chaque coureur).

6 coureurs benjamins de 2009 apparaissent dans les 15 premiers du classement benjamin de l'automne 2018 et seront donc encore benjamin la saison prochaine. Comme l'an passé le groupe de travail propose d'attribuer quelques bateaux à des coureurs benjamins de façon à favoriser leur progression.

**Proposition** : Attribution de 3 optimists ailes marines : Dotation aux 3 premiers benjamins (Filles ou garçons) nés en 2009 du Championnat départemental de printemps 2019 classés dans les 10 premiers du championnat sinon réattribués aux premiers benjamins de 2008 ou de 2009 de l'automne 2019.

Les effectifs D1 performance 2019 font apparaitre 21 coureurs ou plus susceptibles de refaire une année d'optimist performance la saison 2020.

**Proposition** : Attribution de 2 optimists ailes marines : Dotation des 2 premiers minimes D1 du Championnat de Bretagne performance 2019 au classement scratch.

#### **Laser (7 bateaux):**

**Proposition** : Attribution de 2 lasers ailes marines aux quatre premiers coureurs du classement opti du championnat de Bretagne 2019 accédant au laser 4.7 et de 2 lasers ailes marines au 2 premiers coureurs du Championnat de Bretagne 2019 4.7 restant en 4.7 pour la saison 2020.

**Proposition** : attribution d'1 laser Ailes Marines pour le premier coureur Costarmoricaïn figurant dans les 5 premiers du championnat de Bretagne 4.7 2019 accédant au laser radial.

**Proposition** : Attribution de 2 lasers Ailes Marines pour les 2 premiers coureurs D1 laser radial du Championnat de Bretagne 2019 susceptibles de refaire une année de laser radial la saison prochaine et éligibles en termes d'âge à la sélection au Championnat de France radial.

#### **Demandes particulières :**

Toutes les demandes particulières devront être adressées par courrier au CDV 22 et accompagnées d'un avis motivé de l'entraîneur.

#### **4. Point d'actualité concernant les partenariats (Ailes Marines, Crédit Agricole, CCI,...)**

- **Ailes Marines - nouveautés 2019 :**

##### **Projet Open 5.7 - Enveloppe de 6000€**

##### **Proposition d'utilisation de cette enveloppe :**

- 1000 € pour chaque bateau (donc fois 4) afin de couvrir les frais d'entretien. Sommes versées aux clubs concernés.
- 1200 € pour couvrir le coût des places de port à St Quay-portrieux (base d'entrainement à l'année), Port d'Armor payé directement par le CDV (Selon convention avec le Port d'Armor)
- 800 € en réserve pour un usage collectif au bénéfice des 4 bateaux (marquage partenaire, matériel,...) ou nouveau projet de club car il reste un bateau disponible.
- Conditions à respecter pour les clubs concernés :
  - Respect du programme sportif figurant dans la convention de mise à disposition des bateaux c'est-à-dire : Les régates du championnat régional (Spi ouest - GPEN – National Open 5.7 si en Bretagne, La Coupe de Bretagne, le Championnat de France Espoirs), les stages départementaux ou régionaux, une quinzaine d'entraînements dans le club ou le bassin.
  - Apposer un marquage Ailes Marines sur la coque du bateau
  - Lors des régates le nom « CDV 22 » devra être associé au nom du bateau.

##### **Projet RS Feva – Enveloppe de 6000 € à confirmer**

Cofinancement auprès des clubs d'un investissement matériel (coque ou voiles) sur le dériveur double RS Feva. Le montant du cofinancement sera fixé en fonction du nombre de clubs participants. Le démarrage de l'opération est prévu en septembre. Dès que l'enveloppe sera confirmée par le partenaire, un groupe de travail sera constitué afin de définir les modalités précises de cette opération.

##### **Maintien du partenariat sur l'opération ETVD et sur les Trophées départementaux**

- **Partenariat CCI 22 sur le Trophée Habitable**  
Suite à une rencontre avec le nouveau responsable des ports de la CCI 22 et de ses services, nous avons obtenu la mise en place d'une nouvelle convention de partenariat sur une durée de 5 ans prévoyant un accompagnement financier de 1500€ par an en plus de la gratuité des places de port avant et après les épreuves du Trophée Habitable.
- **Partenariat du Crédit Agricole 22 sur L'Ecole Toutes Voiles Dehors**  
Reconduction du partenariat en 2019 à hauteur de 5000€

## 5. Projets CESE portés par le CDV 22

Dans le cadre du CESE voile Bretagne, [un appel à projet d'actions](#) pourra être mené chaque année au bénéfice des EFVoile du territoire, membres de droit du CESE. Ce programme d'actions est complémentaire des actions « traditionnelles » déjà menées par le CESE. Il est financé sur un budget dédié du CESE rediscuté chaque année avec les EFvoile et validé par le Cercle Stratégique. ([Découvrir la procédure 2019](#))

### Projets retenus lors de la réunion du 14 février 2019

Rappel : lors de la réunion du CESE voile Bretagne du 6 novembre 2018, les membres élus du collectif ont décidé de la répartition du fond coopératif issu de la vente des passeports voile et des titres de participation 2018 par les EFVoile du territoire.

En application des décisions prises ce jour-là, les fonds récoltés pour l'année 2018 sont répartis comme suit:

- Transformation en points pour achat au catalogue de matériels ou de formation
- Financements de projets au bénéfice du réseau des EFVoile bretonnes en lien avec les thématiques retenues par le réseau pour une mise en œuvre durant la saison 2019

Suite à ces décisions, les travaux ont été menés durant le mois de décembre avec :

- La définition du contenu du catalogue et l'ajout d'un bon pour la formation
- Le lancement d'un appel à projet auprès des clubs du territoire (cahier des charges, échéancier et modèle de fiche action à compléter) associé à un calendrier d'instruction qui prévoit 2 sessions de sélection des projets : mi-février et mi-mars

La première réunion de sélection a été organisée le 14 février associant les membres des cercles opérationnel et stratégique afin d'étudier les projets reçus et d'attribuer une première enveloppe de financements associés aux projets sélectionnés.

### Les critères d'éligibilité prioritaires des projets :

- La portée territoriale du projet au bénéfice des EFVoile du territoire breton ou à terme la possibilité d'extension de l'initiative sur tout le territoire breton
- Le potentiel de duplication de l'initiative proposée vers un plus grand nombre de clubs
- Le contenu du projet doit avoir un lien avec une des thématiques retenues par le CESE
- Le projet doit avoir un pilote nommément désigné, garant de sa mise en œuvre
- Le projet doit avoir un caractère innovant c'est-à-dire ne pas être une action déjà financée par ailleurs
- L'utilité sociale, sociétale ou environnementale du projet sur le territoire

Chaque projet fait l'objet d'une fiche projet qui détaille le contenu de l'action. A l'issue de la réunion, les décisions sont les suivantes :

- 6 projets ont été validés avec l'attribution d'un financement par le fond coopératif
- 1 projet a été validé hors budget du fond coopératif
- 2 projets ont été reportés sur la prochaine instruction mi-mars pour complément d'information ou étude complémentaire Les fiches projets sont consultables sur le site internet du CESE.

## Liste des projets validés lors de la réunion du 14 février 2019

### Thématique : emploi-formation

3 000 €

Financement de l'adhésion au COSMOS pour les EF Voile de Bretagne

Séverine  
Le Floch

5 000 €

Plan de formation des dirigeants et professionnels du réseau

Yvon  
Furet

3 000 €

Sessions de formation d'animateurs de club bénévoles

Pierrick  
Wattez

3 000 €

Sessions de formation au diagnostic du club

Philippe  
Delhaye

### Thématique : technique et péda

4 000 €

Réalisation de capsules vidéo pour promouvoir/ accompagner l'enseignement de la voile à l'école primaire

Patrick  
Bernard

4 000 €

Foire de Rennes : Montage et accueil d'un stand commun aux ligues nautiques avec un bassin chauffé pour promouvoir le réseau (flyers, animations voile, VRC et toyboard...)

Séverine  
Le Floch

Autre  
financement

Bassin natation en partenariat avec la ligue de natation

Philippe  
Delhaye

Au-delà du projet d'action « Plan de formation des dirigeants et professionnels du réseau » Piloté par le CDV 22, Yvon Furet est chargé d'assurer des missions pour le compte du CESE. Voici les missions prévues :

- Mise à jour du site en fonction des demandes des cercles opérationnel et stratégique
- Mise en en forme et mise en ligne des actualités, des fiches projets, des comptes rendus.
- Mise en forme et envois des newsletters du CESE
- Refonte de la structure du site en fonction des demandes
- Création et mise à jour de la base de données "contact club" CESE

Une facturation par trimestre en fonction du temps passé sera adressée à la Ligue de Voile de Bretagne.

## 6. Point sur les projets clubs Voile Habitable :

### BILAN GLOBAL DE L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET JEUNE HABITABLE CDV 22

#### Bilan 2017 et perspective 2018

##### Conseil d'administration du 8 novembre 2017

##### *Bateaux actuellement affectés à des projets sportifs :*

- Affectation d'un JOD35 à Sport Nautique St Quay-Portrieux sur un projet de formation d'équipiers de course au large. Le club souhaite prolonger la convention de mise à disposition de façon à pouvoir investir sereinement dans l'achat de voiles et de matériels complémentaires. Le CDV est en attente d'une demande formelle.
- Affectation d'un J80 à l'équipage de Trébeurden (Vitel) : A priori l'équipage repartirait sur une nouvelle saison en 2018 avec pour objectif principal le mondial J80 2018. Il reste un bilan à faire avec le chef de projet avant de revalider une nouvelle saison. Il faudra aussi que l'équipage intègre qu'il ne faut plus stocker le bateau sur le parking de l'ancien CDVH.
- Affectation d'un J80 à un équipage de St Cast depuis septembre pour la saison 2017/2018
- Affectation d'un Open 5.7 à un équipage du Loguivy Canot Club depuis mai 2017. Evolution de l'équipage en 2018 donc à revalider pour 2018.
- Un 2<sup>ème</sup> Open 5.7 affecté à un équipage de Perros/Trébeurden a été restitué (Arrêt à la demande des coureurs)

Il reste donc 3 Open 5.7 en possibilité d'affectation à des projets de clubs. Une réflexion est aussi à mener sur une évolution des critères d'affectation de ces bateaux sur le principe de privilégier davantage un fonctionnement de club et moins un fonctionnement de coureurs c'est-à-dire de conventionner uniquement avec un club ou un groupement de clubs. Dans cette évolution nous pourrions affecter les bateaux 2 par 2 à l'échelle d'un bassin pour des raisons de confrontation sportive et de viabilité économique du projet.

##### *Projet Lycéens et étudiants du Trégor :*

4 clubs du Trégor (CN Port-Blanc, CN Trégastel, SR Perros, EV Trébeurden) avaient envisagé de mettre en place une activité habitable à destination des lycéens et étudiants du Trégor sur la base de l'activation de 3 class 8 appartenant au Conseil Départemental et auparavant mis à disposition du CDVH.

Un devis de remise en état des 3 class 8 disponibles a été réalisé par la société Réactive Sails pour un montant de 10000€. Le projet du Trégor est finalement basé sur 2 bateaux et non plus 3 afin de mieux coller aux effectifs prévus.

Il s'ensuit une discussion sur l'intérêt de rénover des vieux bateaux pour un montant de 10000€ sachant que l'entretien coûtera forcément très cher vu l'âge des bateaux. Il est plutôt proposé de partir sur l'achat d'un matériel d'occasion plus récent (il y aurait des J80 à 15000€). En l'état, la réflexion du Trégor se poursuit mais le CA décide de ne pas donner suite à la rénovation des Class 8.

## **Les décisions d'accompagnement 2018**

### **Conseil d'administration du 22 Février 2018**

#### **Evolution du projet habitable jeune**

Suite aux évaluations de la première année et afin d'ouvrir les critères aux projets de clubs ou bassins, une évolution des critères de convention va être mise en place, ceci ne mettant pas en cause les conventions qui courent à ce jour.

Trois projets sont présentés (cf envois préalables à la réunion):

- Le SNSQP qui a engagé à ses frais un programme lourd de rénovation du JOD 35 depuis 2 ans, propose de l'acheter à un prix de 4000 € investissements déjà déduits. Après échanges, le comité directeur donne son accord sous réserve d'un engagement du club à rester propriétaire du bateau pendant la durée de la nouvelle convention à signer (minimum 3 ans). Cette convention devra en outre mentionner l'ouverture à tous les licenciés costarmoricaïns du projet « voile au large » porté par le club.
- Le CN St-CAST propose un projet de pratique à plusieurs niveaux sur J 80 jusqu'à l'europeen de la classe qui aura lieu à St-CAST en 2020. Ce projet prévoit un volet sportif « élite » à accompagner par la mise à disposition d'un J80 du CDV au profit des équipages « jeunes » du département, mais également à destination des clubs qui en feraient la demande pour une pratique sportive. Un accompagnement financier annuel de 5000€ est sollicité par le club pour la participation au budget du projet. Le comité directeur donne son accord pour 2018, les années suivantes faisant l'objet d'une évaluation et d'ajustements si nécessaire.
- La SR Perros-Guirec a décidé de donner un élan au projet du Trégor (SRP, CN Port Blanc, CN Trégastel, BN Ile Grande, EV Trébeurden) en achetant un J80 au bénéfice du projet présenté à destination des lycéens et étudiants, des entreprises et d'une pratique compétitive. Pour ce faire le collectif sollicite la mise à disposition d'un deuxième J80 par le CDV. Après échanges, le comité directeur donne son accord en privilégiant l'achat d'un deuxième J80 par le club avec aide financière du CDV. Un bateau du CN St-Cast est en principe retenu. Ce cofinancement fera également l'objet d'une convention précisant l'engagement du club à ne pas revendre ce bateau dans un délai à fixer. Le J80 en convention avec l'EVT sur un programme sportif et confié à l'équipage « team VITEL » pourra venir en complément selon besoins, des voiles adaptées seront alors fournies à cet équipage.

Toutes ces décisions doivent être maintenant traduites au niveau budgétaire notamment le montant du cofinancement du J80 SRP et un calendrier de mise en place défini. Le prochain comité directeur prévu le 11 avril prochain devra les valider.

### **Conseil d'administration du 27 Juin 2018**

Remise en état des Open 5.7 : Afin que ces bateaux puissent être mis à disposition des clubs dans de bonnes conditions, nous allons solliciter Sébastien Renault pour un devis/inventaire rémunéré puis pour les travaux de remise en état.

### **Conseil d'administration du 9 octobre 2018**

#### **Point sur le projet habitable jeunes :**

- Deux J80 ont été achetés par deux clubs du Trégor (SR Perros et CN Trégastel) avec l'aide du CDV votée au printemps. Les activités ont donc débuté et concernent 18 étudiants du bassin lannionnais encadrés par les permanents des clubs partenaires (SRP, CN Trégastel, CN Port-Blanc, CN Perros, CN île Grande, EV Trébeurden).
- Quatre OPEN 5.7 ont commencé leurs entraînements à St-Quay (deux bateaux pour le PNSG, un bateau pour le YCVA et le LCC). Ces entraînements sont pilotés par le PNSG avec intervention d'un entraîneur externe rémunéré avec participation du CDV. Reste à régler la question des conditions d'accueil au port en cours de négociation.
- Les deux J80 affectés à des équipages sportifs arrivent en fin de convention. Ils vont donc être restitués par les clubs et leurs équipages après inventaire. Un appel à projet va être rapidement lancé pour de nouveaux projets.
- En cas de vacance d'un ou des deux bateaux, le CN St-Cast a proposé de mettre en place un système d'entraînements d'hiver moyennant une participation financière correspondant à la prise en charge des bateaux. Cette proposition devra être affinée après les consultations lancées.

### **Bilan 2018**

- **Projet Trégor J80** (A démarré en septembre):  
A l'automne 70 séances/étudiants ont été réalisées (18 jeunes de l'IUT et de l'ENSAT de Lannion). Des participations aux régates sont aussi envisagées au printemps.
- **Projet Open 5.7 départemental** (A démarré en septembre):  
Quatre OPEN 5.7 (2 du PNSG, 1 du YCVA et 1 du LCC) se sont entraînés à St Quay-Portrieux durant l'automne et deux des bateaux ont participé au national de classe à la Trinité. Au printemps et cet été les 4 bateaux vont participer aux régates majeures de la série : le spi, le GPEN, la coupe de Bretagne et le Championnat de France Espoirs.
- **Projet Jeune/élite J80 de St Cast**

#### **Résumé de la saison :**

##### Spi ouest France (la trinitée sur mer)

- 8eme Grand Ouest étiquettes (Maxime Rousseaux)
- 18eme CDV22 Elite (Corentin kieffer)
- 41eme CDV22 Espoir (Julie Simon)

#### GP St Cast :

- 5eme CDV22 Elite (Corentin Kieffer)
- 12eme CDV22 Espoir (Julie Simon)

#### Grand Prix Ecole Navale :

- 7eme Grand Ouest Etiquettes (Maxime Rousseaux)
- 14eme CDV22 Elite (Corentin Kieffer)

#### Régate des Zèbres :

- 4eme Grand Ouest (Maxime Rousseaux)
- 7eme CDV22 Espoir féminin (Audrey Dejoué)
- 9eme CDV22 Espoir (kristos Katsoudas)

#### Championnat du Monde :

- 14eme Grand ouest étiquettes (Maxime Rousseaux)
- 31eme CDV22 Elite (Corentin Kieffer)
- 56eme CDV22 Espoir (Julie Simon)

#### Atlantique télégramme Lorient:

- 6eme Grand Ouest Etiquettes (Maxime Rousseaux/ Corentin Kieffer)

#### National J80 Pornic :

-5eme Grand Ouest Etiquettes (Maxime Rousseaux) avec un jeunes espoir de 17ans à bord (Remi Hubert).

Deux bateaux « élite » dont la moyenne d'âge tournent autour de 38 ans. Il s'agit de coureurs installés dans la vie (salariés) qui ne devraient pas bénéficier d'une subvention du CDV 22 normalement dédiée au projet jeune.

L' équipage « espoir » de Julie Simon d'une moyenne d'âge de 28 ans bénéficiait de la mise à disposition d'un J80 du CDV 22. Cet équipage a restitué son bateau en fin de saison 2018 (Arrêt de la pratique).

En 2019 il n'y a donc plus d'équipages espoirs, il reste juste des équipages séniors autonomes financièrement.

- **Projet JOD 35 (Sport Nautique St Quay-Portrieux)**

Ce projet ouvert à tous les licenciés costarmoricains propose de former des équipiers à une pratique de course au large en équipage.

#### **Perspective 2019**

Le CDV a pour objectif d'accompagner les projets jeunes ainsi que la dynamique des clubs. Dans ce contexte à défaut de projet jeune les deux J80 du CDV 22 pourrait être affectés à des projets de club dans le cadre d'une dynamique de club. Par contre les fonds issus du CDVH et de l'enveloppe du Conseil Départemental sont dédiés uniquement au projet jeune.

Par ailleurs la réalisation du budget 2019 va obliger le CDV à puiser dans son fond associatif ne permettant pas de déroger au fléchage « jeune » de l'aide habitable sachant que cette aide avait juste vocation à relancer la pratique jeune habitable sur une durée limitée, les EPCI de chaque bassin devant reprendre ou pas l'activité à leur charge.

**Décision de faire un nouvel appel à projet J80 auprès des clubs pour la constitution d'équipages de clubs avec une visée de participation au Championnat d'Europe de J80 en 2020 à St Cast. Ces affectations devront respecter une nouvelle convention (voir en pièce-jointe). A défaut de projets de clubs d'ici septembre nous pourrions prendre la décision de vendre les bateaux.**

## **7. Questions diverses**

- **CNDS**

Contrairement aux rumeurs annonçant la fin du CDNDS en 2019, nous devrions pouvoir encore déposer cette année un dossier de demande. En effet la réforme du CNDS n'étant pas encore opérationnelle, le format 2018 a été reconduit pour une dernière année.

Par ailleurs relance des appels à projets des fonds pour le développement de la vie associative (FDVA1 et 2).

Infos : <http://bretagne.drjscs.gouv.fr/spip.php?article704>

Attention aux dates limites de retour :

- FDVA 1 - Formation des bénévoles : 28 mars 2019 auprès de la DRJSCS de Bretagne
- FDVA 2 - Soutien à la vie associative : 03 avril 2019 auprès de la DDCS du département de l'association

- **Vente des Eliotts**

Un club Irlandais s'est positionné sur l'achat des 4 Eliotts du CDV pour un montant de 18000€ (montant décidé en CA). La vente est en cours de réalisation.

- **BPGO :**

Décision de créer un nouveau compte CDV auprès de la BPGO afin notamment de gérer au mieux les fonds de la provision retraite obligatoire. Le comité directeur donne mandat au président et à la trésorière pour ouvrir et gérer ce compte.

- **Opération doudoune sans manches CDV :**

Décision de lancer une opération doudoune sans manches siglées CDV 22 au bénéfice des administrateurs du CDV sur le principe d'un cofinancement (30€ de prise en charge CDV sur un coût total de 60€).

Le 18 mars 2019

Le président :

Pierre LE BOUCHER

la secrétaire :

Bénédicte BOIRON-LAYUS

# Convention Voile Habitable 2019-2020

## ENTRE

1-Le Comité Départemental de Voile représenté par son Président, Monsieur Pierre LE BOUCHER,

2- Le club porteur du projet représenté par sa ou son Président(e), .....

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT

### **PREAMBULE**

Dans le cadre du plan de développement de la voile habitable, le Comité Départemental de Voile, en étroite collaboration avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, a décidé de relancer la filière jeune (15-25 ans) habitable et la dynamique habitable d'une manière générale en soutenant les clubs sur cette activité.

### **ARTICLE 1: Conditions d'Attribution du matériel :**

#### ***L'attribution du matériel est fonction de quatre critères spécifiques :***

- *Réunir un budget permettant de couvrir les frais suivants :*
  - L'assurance des bateaux
  - Le coût des places de port
  - Le levage et stockage des bateaux
  - L'entretien des bateaux
  - Le déplacement des bateaux
  - Et bien sûr respecter la réglementation notamment sur les déplacements et le levage des bateaux (permis E, compétence de levage, ....)
- *Réaliser le programme sportif relié à la série concernée :*
  - 5 épreuves de la Coupe de France sur les 7 possibles (Spi ouest, Grand Prix de St Cast, GPEN, Pornic J Cup, St Malo, Lorient et La Rochelle)
  - Participer en 2020 au Championnat d'Europe J80 à St Cast
  - Les stages départementaux ou régionaux
  - Une quinzaine d'entraînements dans le club ou le bassin
- *Ce bateau devra naviguer avec un équipage du département\* (licences dans un club Costarmoricain). Lors des régates le nom « CDV 22 » devra être associé au nom du bateau.*
- *Le parcours sportif de l'équipage devra correspondre au niveau requis pour réaliser le programme défini. (CV nautique fourni)*

*Versement d'une caution (Non encaissée) d'un montant de 1000 €*

---

\*Sauf dérogation exceptionnelle à soumettre au CDV

## **ARTICLE 2 : Désignation du matériel**

Le CDV 22 en tant que propriétaire du matériel met à la disposition du club et de l'équipage le bateau dont le descriptif apparaît dans l'annexe 1

## **ARTICLE 3 : Durée et évaluation**

La mise à disposition du matériel est prévue du printemps 2019 à fin novembre 2019. Cette mise à disposition reste pour autant conditionnée d'une part, au respect du programme joint à la présente convention et, d'autre part, au bon entretien du matériel prêté.

Le matériel non utilisé devra être restitué sans délais au CDV 22.

## **ARTICLE 4 : Entretien**

1./Tous les signataires de la convention sont responsables, durant la période du prêt, du bon entretien du matériel mis à sa disposition. Ils s'engagent à le réparer ou à remplacer les éléments cassés ou perdus. Un état des lieux sera effectué à la prise en charge du matériel par le club et celui-ci s'engage à le rendre dans le même état (vétusté déduite) suivant un inventaire contradictoire fait à l'issue de la mise à disposition (Voir fiche inventaire en annexe 1).

2./En cas de non-conformité entre l'inventaire du matériel à sa restitution par rapport à celui réalisé à sa prise en charge, le club doit, par ses propres moyens, dans un délai maximum d'un mois, le remettre en état et le présenter le jour dit au Comité Départemental de Voile.

3./En cas de non-respect du paragraphe 2 de l'article 4, Le Comité Départemental de Voile pourra effectuer ou faire effectuer la remise en état du matériel et transmettre la facture au club sans qu'il y ait contestation possible de la part de ce dernier.

## **ARTICLE 5 : Assurance**

Le club s'engage à assurer l'ensemble du matériel mis à sa disposition pour la pratique compétitive. Il fournira à cet effet une photocopie de son attestation d'assurance qui sera jointe à la présente convention. Cette assurance devra notamment couvrir les sinistres tels que le vol, les bris sur et hors de l'eau, ainsi que le renflouement selon la valeur d'usage définie en annexe.

En cas de sinistre d'assurance, le montant de la franchise sera à la charge du club.

Le Comité Départemental de Voile ne pourra être tenu pour responsable d'éventuels dégâts intervenus au cours de la mise à disposition du matériel auprès du club.

Un membre de l'équipage devra au moins cocher l'option rachat de franchise (Licence FFVoile).

## **ARTICLE 6 : Déclaration de sinistres**

Le CDV doit être informé de tous les sinistres matériels et corporels, dans un délai de 8 jours.

Fait à Ploufragan, le

Le Comité Départemental  
de Voile

Le ou (la) Président(e) du Club

Pierre LE BOUCHER

.....

**Liste de l'équipage du club ou du bassin bénéficiant de ce matériel :**

- Nom Prénom..... Signature :  
Club :
- Nom Prénom..... Signature :  
Club :
- Nom Prénom ..... Signature :  
Club :

## Fiche inventaire (annexe 1)

Saison sportive 2018/2019

Club utilisateur saison 2018-2019 prenant possession du matériel : .....

### Exemple

N° de Série du bateau : SB E85358....N° de Voile: FRA 1338

Valeur d'usage du bateau 25000€

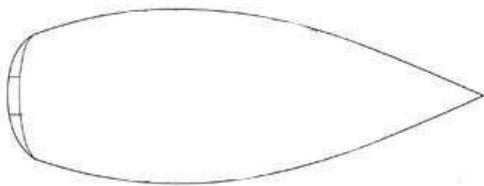
N° Francisation : EH344023101 (EH344)

N° CIN : FR-JBC80338J011

- ➔ Bateau J80 DE 2010 complet, prêt à naviguer: Etat et inventaire en pièce jointe
- ➔ Voiles : Etat et inventaire en pièce jointe
- ➔ Remorque : Etat et inventaire en pièce jointe

Observations générales :.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Anomalies sur la coque



Club :

Chef de projet :

Date et Signature :